

Le journal des locataires de



# Vosgelis

## INFO

### LOCATAIRES VOSGELIS, VOS MOYENS DE PAIEMENTS ÉVOLUENT

**A**ttention ! A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, il ne vous sera plus possible de régler votre loyer en espèces en agence, en antenne Vosgelis ou encore à la trésorerie de votre secteur.

#### Vos moyens de paiement évoluent :

Plus pratiques, sécurisés, simples et rapides, nous vous invitons à les découvrir ci-dessous.

Votre agence est à votre écoute et se tient à votre disposition pour vous aider à anticiper ce changement.

#### Vosgelis vous propose de les découvrir...

##### 1/ Le prélèvement automatique :

##### La formule tranquille : le conseil VOSGELIS !

Pratique et sûr, le prélèvement automatique est la solution la plus simple pour payer votre loyer. Pas d'argent liquide, pas de chèque, pas de déplacement, ni de timbre et enveloppe... Le montant est prélevé tous les mois sur votre compte bancaire, et vous pouvez choisir les dates parmi celles proposées. Incontestablement la formule idéale, remplissez l'autorisation.

##### 2/ Le paiement en ligne :

##### La formule tout confort !

Par carte bancaire, 7j/7j, 24h/24h, depuis chez vous, dès que vous le souhaitez, connectez-vous au site sécurisé [www.vosgelis.fr](http://www.vosgelis.fr) («espace locataire» - «Paiement en ligne») muni de votre carte bancaire. Suivez les instructions en vous référant à votre avis d'échéance et aux informations notées au paragraphe «Modalités de paiement par carte bancaire sur Internet».

##### 3/ Par Tip

Rapide, et sûr, vous avez juste à signer ! Détachez le Titre Interbancaire de Paiement qui accompagne votre avis d'échéance. Il vous suffit de le poster à l'aide de l'enveloppe jointe. Un RIB est demandé lors du premier paiement.

##### 4/ Par chèque

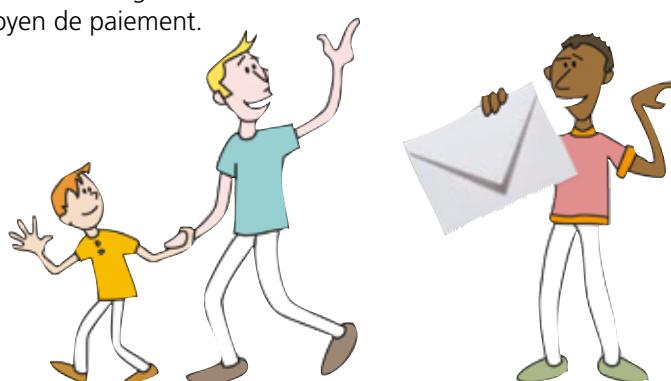
Remplissez un chèque du montant du loyer à l'ordre de Vosgelis et glissez-le dans l'enveloppe avec le TIP non signé. Affranchissez ce courrier et postez-le à l'adresse figurant sur le TIP.

##### 5/ Par Virement

Demandez un RIB à votre agence VOSGELIS puis, remplissez une demande de virement permanent dans votre établissement bancaire en faveur de VOSGELIS du montant de votre loyer.

##### 6/ Par mandat cash

À titre exceptionnel, VOSGELIS accepte le paiement par mandat cash. Rendez-vous en Agence postale muni de votre avis d'échéance afin d'établir un mandat cash. Vous pouvez prendre contact avec votre agence afin de vous renseigner sur les modalités d'utilisation de ce moyen de paiement.




**Payer son loyer ?**

*Chez Vosgelis, adoptez des moyens de paiement pratiques, modernes, simples, et sûrs*



### Nos locataires témoignent :

#### ***M. Gauthier René, 66 ans, retraité et locataire chez Vosgelis à Epinal :***

*« J'habite un appartement Vosgelis depuis quatre ans maintenant. Depuis que le site internet a été mis en place j'ai toujours payé par Carte Bleue, sous forme de virement bancaire.*

*J'apprécie la facilité de ce moyen de paiement, sûr et fiable. Payer en ligne sur le site internet m'évite de me déplacer. De plus, le site [www.vosgelis.fr](http://www.vosgelis.fr) est sécurisé, je reçois un numéro de transaction de ma banque à chaque transaction, ce qui permet de vérifier que le paiement est bien effectué.*

*Je ne peux que conseiller ce moyen à ceux qui souhaitent faire évoluer la manière dont ils règlent leur loyer. »*

### LA COMMISSION D'ATTRIBUTION VOSGELIS VISITE LE PATRIMOINE

Mardi 11 juin dernier, la commission d'attribution a visité le programme neuf de Fraize, en présence du Directeur Général, M. Henneron, de la Directrice de la Gestion Locative, Mme. Mertz, et du Directeur de l'Agence Vosgelis de St-Dié, M. Bienfait.

Au total ce sont 14 logements qui seront mis en location le 1<sup>er</sup> juillet prochain, lors de la remise de clés aux locataires. Labellisée Bâtiment Basse Construc-

tion, certifiée habitat et environnement, cette opération s'inscrit dans la démarche de Vosgelis d'assurer un confort accru à ses locataires à des coûts de construction maîtrisés. Très soucieux des charges énergétiques de ses locataires, l'Office témoigne ici de son plein engagement dans le processus des économies d'énergie. La commission d'attribution s'est déclarée ravie de cette visite.



La commission d'attribution en visite à FRAIZE.

# UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL CHEZ VOSGELIS : VINCENT HENNERON



**D**epuis le 01 Mars 2013, Vincent Henneron a officiellement succédé à Jean-François Maréchal au poste de Directeur Général chez Vosgeliis. Il nous raconte son parcours et nous présente les motivations qui l'ont poussé à rejoindre l'Office Public de l'Habitat des Vosges.

## Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Marié, 46 ans, j'ai deux enfants. Je suis originaire du Nord de la France.

## Quel est votre parcours ?

J'ai passé la quasi-totalité de ma carrière professionnelle dans des organismes de logements sociaux du Nord de la France, qu'ils soient des Offices Publics de l'Habitat, ou des Entreprises Sociales de l'Habitat où j'ai pu ainsi exercer différents métiers et niveaux de responsabilités. J'ai débuté chez Partenord habitat (40 000 logements) au début des années 90, puis j'ai intégré Roubaix Habitat (10 000 logements) comme Directeur Général adjoint, Pierres et Territoires de

France (Crédit Immobilier) et enfin le Groupe GHI durant ces 5 dernières années, où j'ai exercé les fonctions de Directeur de Territoire et Président du Directoire de la coopérative Cleome. L'environnement du logement social ne m'est donc pas inconnu.

## Qu'est-ce qui vous a attiré chez Vosgeliis, quelles étaient vos motivations ?

Je souhaitais donner une nouvelle dimension à ma carrière professionnelle, relever un nouveau challenge en changeant de région.

Ce qui m'a séduit chez Vosgeliis, ce sont d'abord les valeurs de l'entreprise, la confiance que j'ai ressenties lors du recrutement et la volonté du Conseil d'Administration de mettre en œuvre un nouveau projet d'entreprise. Ensuite l'image et la notoriété de l'Office, sa taille (ndlr : Vosgeliis est le premier bailleur social de Lorraine avec 18 000 logements). Enfin le rôle social et sociétal de l'organisme au niveau du département (9% de la population Vosgienne est logée par Vosgeliis).

## Quels sont vos projets pour Vosgeliis ? Quels sont les enjeux ?

Avant tout, je serai très attentif à poursuivre l'amélioration de la qualité de service que nous devons rendre à nos locataires. Favoriser leur parcours résidentiel ainsi que préserver notre proximité et notre relation commerciale. Nous devons continuer à entretenir notre patrimoine, maintenir le rythme actuel des réhabilitations thermiques pour le rendre performant en matière

de consommation d'énergie. Nous devons également travailler à la mise en œuvre de solutions globales sur le maintien à domicile afin de répondre au vieillissement de la population et continuer à loger nos ainés. J'entends par là l'adaptation de notre parc locatif ou la création d'un habitat spécifique et la mise en place des services dédiés.

Nous allons bâtir avec le Conseil d'Administration ce qui sera notre projet d'entreprise pour les années à venir, vous découvrirez donc au fur et mesure, les projets que nous mettrons en route...

## Un message à faire passer aux élus, aux partenaires ?

La confiance de nos partenaires : État, Conseil Général, collectivités locales, CAF, entreprises... fait partie des fondamentaux qui font la réussite de VOSGELIS. Je compte bien préserver cette confiance car elle constitue l'ADN nécessaire et indispensable à l'exercice de notre mission au quotidien : Favoriser l'accès à un logement de qualité, à moindre coût et le meilleur service aux familles les plus modestes.

Nos partenaires peuvent également compter sur la motivation, le savoir-faire et l'engagement des collaborateurs de VOSGELIS.

Enfin nous devons être chacun dans notre domaine de compétence à l'écoute de l'autre pour contribuer au développement économique et social de notre Département.

## VOSGELIS ÉQUIPE SES AGENCES DE DÉFIBRILLATEURS



## D

epuis Mars 2013, Vosgeliis a équipé ses quatre agences décentralisées de défibrillateurs entièrement automatiques.

Installés à l'accueil de chacune d'entre elles, ces appareils sont destinés en premier lieu à secourir le personnel de Vosgeliis, mais aussi les visiteurs en cas d'urgence, le personnel étant régulièrement formé aux premiers secours. Précurseur, l'office possédait déjà ce type d'équipement au siège d'Epinal depuis 2005. Ces nouveaux appareils viennent compléter cette première installation.

Les services de secours du département ont également été prévenus de cette installation, le matériel pouvant leur être mis à disposition en cas de besoin.

## Pourquoi cette démarche ?

Tous les ans, on recense près de 40 000 personnes victimes d'arrêt cardiaque, soit en moyenne 110 personnes par jour. Le taux de survie dans ces cas-là est estimé à seulement 4%.

De plus, de longues minutes peuvent s'écouler avant l'arrivée des secours, et chaque minute qui passe réduit le taux de survie de 10%.

L'installation de défibrillateurs semi-automatisés et automatisés permet d'agir rapidement lors d'un arrêt cardiaque. Selon l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), une intervention rapide grâce au massage cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur pourrait sauver de 5 à 10 000 vies supplémentaires chaque année.

La présence de ces appareils en agence est donc une exigence de santé publique à laquelle Vosgeliis a souhaité s'associer.

## L'ANRU À ST-DIÉ

L'année 2003 a marqué le début d'une transformation en profondeur du quartier Kellermann à St-Dié, où des travaux d'envergure ont débuté. La signature de la convention ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) en 2005 par Vosgeliis a appuyé cette dynamique et a permis à l'Office d'effectuer de véritables changements au cœur du quartier. Elle laisse place aujourd'hui à un quartier agréable où il fait bon vivre. Retour sur ces transformations...

Constructions, démolitions, résidentialisations, amélioration de la qualité de vie ont rythmé la vie des habitants ces dix dernières années. Il a fallu repenser le quartier, le rendre attractif, le sécuriser, mais aussi repenser la configuration de l'offre de logements. Les bâtiments existants se sont confortés thermiquement et améliorés du point de vue de leur confort et de leur intégration dans le tissu urbain. L'offre nouvelle de re-composition des logements vise des niveaux de qualité thermique allant de la haute qualité environnementale aux bâtiments basse consommation.

Le renouvellement du quartier Kellermann s'est donc opéré en plusieurs thèmes : la refonte des espaces publics par la ville, puis l'amélioration et la construction de logements, la démolition de plusieurs bâtiments... Les objectifs partagés de Vosgeliis étant non seulement ici de modifier l'image de ce secteur mais aussi d'intégrer la ville dans le quartier, en créant de la mixité sociale et culturelle, et en favorisant ainsi les échanges entre résidents et l'arrivée de nouveaux locataires.



Kellermann avant la démolition des bâtiments ANJOU ET LORRAINE



Résidentialisation du bâtiment Auvergne



Construction de 12 logements

## Quelques chiffres

- 286 logements démolis
- 286 nouveaux logements construits ou en cours de livraison sur la commune.
- 8 logements ont fait l'objet d'une restructuration (transformation en logements plus spacieux : 8 en 4)
- 532 logements ont fait l'objet d'une amélioration du confort thermique d'habitabilité (changement des fenêtres, sanitaires, électricité...), d'une opération de sécurisation (mise en place de digicode, changement des portes palières...), d'une résidentialisation et d'amélioration de la qualité de service (mise en place de sas d'entrée, requalification des pieds de bâtiments...)

# ACHETER UN LOGEMENT CHEZ VOSGELIS C'EST POSSIBLE !

**D**epuis plusieurs années, Vosgeliis propose à la vente aux locataires une partie de son patrimoine. Chaque année, L'Office définit quels logements vont être destinés à la vente. Il offre ainsi à ses locataires la possibilité de réaliser de véritables parcours résidentiels et contribue au développement de la mixité sociale dans les quartiers.

## Quels avantages pour les locataires ?

- Tous les logements proposés à la vente sont vendus à des prix compétitifs
- Vous bénéficiez d'un accompagnement et de conseils dans vos démarches d'accession à la propriété

Renseignez-vous vite sur les logements en vente chez Vosgeliis. Contact : Mme. DISPOT  
Tél : 03.29.82.69.87 - Mail : [pdispot@vosgeliis.fr](mailto:pdispot@vosgeliis.fr) ou sur le site internet : [www.vosgeliis.fr](http://www.vosgeliis.fr)

## VOSGELIS met en vente :



### SENONES

**Prix hors frais et taxes : 21 065 €.**

6, Plateau Saint-Maurice. Logement individuel de type 5, mitoyen sur un côté. Surface habitable 93m<sup>2</sup>. Chauffage individuel au bois, jardin privatif. Classe énergie : G. Visite possible le mercredi 29 mai de 9h à 12h ou sur RDV jusqu'au 29 juillet.



### REMIREMONT

**Prix hors frais et taxes : 46 575 €.**

9, Rue du Sapin Leroy. Logement individuel de type 4, mitoyen sur un côté avec terrasse. Surface habitable 63m<sup>2</sup>. Chauffage individuel au gaz, terrain de 356m<sup>2</sup>. Classe énergie : E. Visite possible sur RDV jusqu'au 22 juillet.



### XERTIGNY

**Prix hors frais et taxes : 62 100 €.**

82, rue des Enseignes. Logement individuel de type 4 avec garage et terrain. Surface habitable 86m<sup>2</sup>. Chauffage individuel au gaz. Classe énergie : E. Visite possible sur RDV.



### MIRECOURT

**Prix hors frais et taxes : 51 100 €.**

73, Rue Raymond Poincaré. Logement individuel de type 2 avec balcon et terrain. Surface habitable 52m<sup>2</sup>. Chauffage individuel au gaz. Classe énergie : E. Visite possible sur RDV.



### GOLBEY

**Prix hors frais et taxes : 129 950 €.**

1, Rue Jules Ferry. Appartement spacieux de type 4, avec terrasse, bien situé. Surface habitable 90m<sup>2</sup>. Chauffage individuel au gaz. Classe énergie : C. Visite possible sur RDV.

## LA MUSIQUE S'INVITE À LA MALADIÈRE...

**A**près une première édition sans fausses notes, les concerts de paliers se sont de nouveau invités les 28 et 31 mai derniers dans le quartier de la Maladière à Neufchâteau.

Initiés en 2012 par le CCAS de Neufchâteau, le CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), et l'agence Vosgeliis de Neufchâteau, ces concerts étaient destinés aux 1500 résidants du quartier. A caractère culturel, ce projet avait pour principal objectif de renforcer le lien social entre les habitants du quartier, transformant les paliers d'immeubles accueillant les différents concerts de musique classique et actuelle en lieux de rendez-vous et d'écoute,

Innovant et valorisant, cet évènement a été mis en musique cette année grâce à la participation de l'Association des Animations et fêtes du quartier de la Maladière

(ADAFM) mais aussi avec l'aide du CCAS de Neufchâteau et de Vosgeliis. Deux séries de concerts étaient au programme.

Le 28 mai, devant les bâtiments Artois, Guyenne, Gascogne, Berry et Roussillon, mais aussi Rue Verdunoise où deux concerts ont été donnés.

Puis, le 31 mai, la deuxième et dernière série de concerts s'est déroulée, devant les bâtiments Picardie, Savoie, Auris, et dans le lotissement pavillonnaire de la Maladière. Un apéritif, offert par Vosgeliis a clôturé ces deux séries de concerts.

Invitant auditeurs, curieux, ou mélomanes aguerris, cette initiative a permis une fois de plus aux habitants du quartier de se rencontrer et ainsi partager un moment de convivialité. Véritable réussite, les concerts de paliers seront très certainement renouvelés l'an prochain.

## EN BREF

### Encombrement des parties communes et des gaines techniques

L'occupation des parties communes n'est pas répréhensible en soi mais ses conséquences sont parfois graves. Elles peuvent entraver l'accès aux gaines techniques, la libre circulation des locataires et occasionner l'empêchement du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité, gênant l'intervention des secours en cas d'urgence. A ce titre, Vosgeliis rappelle à l'ensemble des locataires que tout dépôt dans les parties communes et dans les gaines techniques d'eau, de gaz, et d'électricité est interdit. Le respect de cette règle fait appel à la citoyenneté et à la responsabilité de chacun.

### Prévenir les impayés

Personne n'est à l'abri d'un accident, tout le monde peut être amené à rencontrer des difficultés de paiement de loyer. Perte d'emploi, séparation, maladie, imprévus financiers... Ne laissez pas la situation s'aggraver, n'attendez pas pour prendre contact avec votre bailleur. Le non-paiement de votre loyer peut entraîner la résiliation de votre bail. Si vous rencontrez ce type de problèmes, contactez votre bailleur, des solutions existent.

### Ordures ménagères et encombrants

Vosgeliis rappelle aux locataires que les ordures ménagères doivent impérativement être contenues dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les containers ou locaux prévus à cet effet. Elles ne doivent en aucun cas être déposées en dehors des endroits réservés. Les dépôts sauvages constatés sont punis par la loi (Loi 75-633 du 15/07/1975).

La collecte des encombrants a lieu, quant à elle, plusieurs fois dans l'année dans certaines communes. Pour toute question, renseignez-vous auprès de votre mairie afin de connaître les dates de passages ou rendez-vous dans la déchetterie de votre secteur.

### Avis aux locataires

En raison de nombreux problèmes engendrés par l'utilisation de lingettes, VOSGELIS rappelle à tous ses locataires qu'il est interdit de jeter coton, tissus, lingettes nettoyantes et protection périodiques dans les WC... En effet, ces produits mettent en moyenne près de 25 jours à se désintégrer et risquent d'obstruer le siphon de vos canalisations. En cas d'intervention, les frais de réparation et de remise en état seront à la charge exclusive du locataire.



# UNE PRAIRIE FLEURIE POUR LA BIODIVERSITE

## Comment attirer et favoriser la biodiversité ?



La prairie fleurie est une des solutions pour enrayer le déclin des insectes polliniseurs. Son cortège de plantes sauvages ou cultivées offrira nourriture, abris et lieu de reproduction à une multitude d'animaux. Les gazons qui entourent nos habitations sont gérés de manière intensive et les tontes répétées empêchent la plupart des plantes de fleurir.

Avec la disparition des fleurs sauvages fournissant du nectar et du pollen, et la diminution des zones naturelles de refuge pour passer l'hiver ou construire leur nid, les polliniseurs ne peuvent plus accomplir leur cycle de vie et se raréfient. Les prairies fleuries constituent un aménagement intéressant pour apporter des solutions à ce problème.

Entretenir son gazon en pelouse fleurie, voire en prairie fleurie, fournit aux plantes un refuge essentiel à leur survie. Les espèces végétales indigènes de notre région seront ainsi favorisées et de nombreux animaux sauvages y trouveront utilité : fleurs à butiner pour les papillons, les abeilles solitaires..., feuilles, tiges et racines à manger pour les chenilles, les criquets et sauterelles..., abris le jour, la nuit ou l'hiver pour certains insectes.

Les plantes ou encore « herbes folles » qui composent ces prairies n'attendent plus qu'un peu de répit de votre part. Vous pouvez partir d'un terrain bêché ou vous contentez d'enrichir un gazon existant.

## Comment obtenir une prairie fleurie naturellement ?

Il s'agit de choisir dans le jardin un endroit de pelouse un peu moins fréquenté ou une bande le long d'une haie et d'attendre sans intervenir. L'herbe poussera et les plantes sauvages se développeront. Mais ne vous faites pas d'illusions, si le travail est presque nul, il faut remettre en question beaucoup d'habitudes et de réflexes. Il faudra résister à l'envie d'arracher une « mauvaise herbe » et d'utiliser du désherbant. Il faudra savoir apprécier la beauté des plantes dites « banales ». Un beau jardin n'est pas forcément un jardin propre, c'est aussi et avant tout un jardin vivant. La deuxième méthode consiste à retourner le sol jusqu'à ce que la terre soit nue. Les graines ainsi contenues dans le sol pourront germer. Vous n'y choisissez pas les plantes mais vous pouvez l'agrémenter en semant des graines de fleurs sauvages récoltées près de chez vous.

Les fleurs sauvages sont bien adaptées à notre climat et au sol. Elles sont donc plus résistantes et moins exigeantes en entretien. Elles sont également moins demandeuses en entretien, en main d'œuvre, en eau et n'ont pas besoin d'engrais. De plus, elles se ressèment toutes seules.

La meilleure des solutions est de travailler avec la nature plutôt que de s'opposer à elle. Cela ne vous empêchera pas de créer un jardin à votre goût et de le personnaliser en choisissant des plantes.

## Comment planter une prairie fleurie ?

Il vous faudra tout d'abord choisir l'emplacement à l'écart de tout piétinement avec un bon ensoleillement et à l'abri du vent.

Pour qu'une prairie soit riche, le sol doit être pauvre. Un excès d'éléments nutritifs favorise les graminées

aux dépens des plantes à croissance plus lente et de ce fait, elle ne serait plus aussi fleurie. Il faudra donc éviter l'utilisation d'engrais.

Pour commencer, retourner la terre pour mettre le sol à nu voire si cela est possible, enlever une couche de terre pour l'appauvrir et aplani le sol.

Semer des graines que vous aurez achetées dans des mélanges pour prairie mais attention, ils ne contiennent pas que des plantes locales.

En effet, les mélanges des graines qui constituent une prairie fleurie ne présentent pas le même potentiel d'accueil de la biodiversité.

La plupart des mélanges « prairies fleuries » qui existent aujourd'hui ont été créés dans le but de favoriser les abeilles domestiques, ou pour leur caractère esthétique. Constitués de seulement 5 à 7 espèces de fleurs en moyenne, ces mélanges favorisent fortement l'abeille domestique mais sans offrir de ressources aux autres polliniseurs sauvages, qui ont besoin de fleurs de forme différente pour accéder à la nourriture. Par ailleurs, il semblerait que ces derniers puissent subir la compétition des abeilles domestiques présentes en forte densité en présence de mélanges mellifères.

De plus, les mélanges de fleurs horticoles, sélectionnées génétiquement pour répondre à des critères esthétiques, ne semblent pas répondre de manière satisfaisante aux besoins en nourriture des insectes polliniseurs (sélection en faveur de l'esthétisme de la fleur, au dépend de sa capacité à produire du nectar ou du pollen).

Vous pouvez aussi récolter des graines de plantes sauvages dans la nature près de chez vous. Dernière solution, trouver du foin naturel chez un agriculteur et en étaler une fine couche directement sur la terre nue. Le foin contient des graines qui ne tarderont pas à germer. Le semis peut se faire à la volée, ce qui permet une répartition plus naturelle.

Il faut ensuite rouler le terrain pour les graines adhèrent bien au sol.

## Comment entretenir sa prairie fleurie ?



La prairie fleurie s'entretient par fauche et non pas par tonte. En effet, la fauche permet de couper les plantes à la base en les laissant entières tandis que la tonte broie les végétaux et tout ce qui se trouve dessus. La tondeuse ne pénétrent pas les herbes hautes, plusieurs passages sont alors nécessaires pour un bon résultat.

Lorsque vous installez votre prairie, ne fauchez pas pendant deux ans pour permettre aux bisannuelles de fleurir, laissez grainer les annuelles qui refleuriront l'année suivante. Ensuite la fauche se fera au maximum une ou deux fois par an en été et en automne. Ceci permet à de nombreux insectes et plantes de terminer leur cycle de vie. L'idéal est même de faucher tous les deux ans à l'automne.

Une fois fauchée, laissez faner l'herbe sur place pendant plusieurs jours afin de permettre aux animaux de trouver un nouveau refuge. Si la prairie est de taille importante, il est préférable de commencer par le milieu et de partir vers l'extérieur pour la même raison. Il faudra ensuite exporter l'herbe fanée pour éviter d'enrichir le sol. Vous pourrez utiliser ce foin pour pailler vos arbres ou le composter pour produire un engrais naturel.



# FAVORISER LE RÉEMPLOI PLUTÔT QUE LE DÉCHET...



L'association Activités Multiples d'Insertion, créée en 1986, a pour but d'aider toute personne en situation d'exclusion, à se réinsérer dans la vie professionnelle en utilisant pour support des activités économiques et en offrant à ces personnes un accompagnement socio professionnel.

L'association a choisi comme cœur de métier le domaine de la collecte, le tri et la valorisation des déchets. C'est ainsi qu'elle promeut le réemploi qui consiste à prolonger la durée de vie d'un objet en permettant qu'il soit réutilisé par d'autres personnes.

Parmi ces activités, elle compte notamment une brocante ouverte à tout public<sup>1</sup>, qui offre la possibilité d'acquérir de nombreux objets de seconde main à prix très intéressant. Elle est alimentée d'une part par les apports volontaires des particuliers, d'autre part par les débarras qu'elle réalise.

## UNE NOUVELLE ACTIVITÉ...

Depuis mai, et en partenariat avec le SICOVAD<sup>2</sup>, l'association AMI a débuté une phase d'expérimentation de 6 mois pendant laquelle elle détournera directement sur la **déchetterie d'Epinal Razimont** des objets réemployables.

Un salarié de l'association est donc présent les **lundi et vendredi après-midi, et les mercredi et samedi toute la journée** avec pour mission de sensibiliser les usagers de la déchetterie au réemploi et leur proposer de placer des objets réemployables dont ils souhaitent se séparer dans le conteneur prévu à cet effet.

Une fois triés et réhabilités par les salariés de l'association AMI, ces objets sont ensuite revalorisés et mis en vente au sein de sa brocante.

<sup>1</sup> Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, Mercredi non stop de 8h30 à 18h, le 1er samedi matin du mois de 8h à 12h.

<sup>2</sup> Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets Ménagers

## Des questions ou des informations ?

Association AMI  
Maison des associations - 16 Quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL  
Tél : 03 29 35 06 57 – Mail : [contact@association-ami-epinal.fr](mailto:contact@association-ami-epinal.fr)  
[www.association-ami-epinal.fr](http://www.association-ami-epinal.fr)



est une publication gratuite de :

Office Public de l'Habitat  
du Département des Vosges

2, quai André Barbier - 88026 ÉPINAL CEDEX

Directeur de la publication : Vincent HENNERON

Conception et rédaction : Maud THEVENY, VOSGELIS

Réalisation et impression :  
Groupe Sosocprint Imprimeurs



Dépôt légal n°1606 - avril 2013 - N° ISSN : 0298-3680